

CHIENS DE BERGER DE L'EST ET ITALIENS



34^{ème} NATIONALE D'ÉLEVAGE

avec attribution du CACS de la SCC,

sous le patronage de l'ACRC section Sologne, organisée par le CBEI (Club des Bergers de l'Est et Italiens), affilié à la Société Centrale Canine et le NCF (Niziny Club de France, sous tutelle du CBEI)

Samedi 18 juillet 2015

Châlette sur Loing Parc de loisirs du Lac de Châlette

Jury pressenti (susceptible d'être modifié, notamment en fonction du nombre des inscriptions)

Christian Karcher : Chien Loup Tchecoslovaque

Andrzej Stepinsky (Pol) : Niziny et Berger de Podhale

Andrès Korozs (Hon) : Komondor, Kuvasz, Puli,

Pumi, Mudi, Sarplaninac, Berger du Karst,

Tornjak, Berger du Caucase,

Berger d'Asie Centrale, Berger de Russie

Méridionale, Berger Roumain des Carpathes,

Berger Roumain de Mioritza, Slovensky Cuvac,

Berger de l'Europe du Sud-Est (Bucovine)

Même jour au même endroit : TAN

(inscription préalable indispensable)



Compléments et croquettes

Le **dimanche 19 juillet, spéciale de race du CBEI** dans le cadre de l'exposition nationale toutes races de Châlette avec jugements de JC. Larive

CBEI – CLUB DES BERGERS DE L'EST ET ITALIENS

Secrétariat Nationale d'Elevage : Simonne FALLENOT—Bertin 37310 Dolus le Sec (tél 02 47 92 87 84)

e.mail : info@cbei.fr — web : www.cbei.fr

NCF – NIZINNY CLUB DE FRANCE

Présidente et Info : Christa LOCHNER

Téléphone : 06 61 37 47 02 – 09 52 90 13 55 e.mail : niziny.club@free.fr — web : <http://www.nizinyclubfrance.info>

Nous connaissons la réglementation canine au moment où nous éditons cette feuille, mais le Gouvernement peut la modifier. Chacun doit se tenir informé des conséquences éventuelles. Tout nouveau texte sera diffusé sur les sites web de la SCC et du CBEI. Le CBEI et le NCF respecteront évidemment à la lettre les règles officielles.

Précision : aucun chien ne pourra être jugé s'il a les oreilles coupées, quelle qu'en soit la raison et quel que soit le pays d'origine.

Quelques hôtels à proximité (sans garantie) :

Kyriad (02.38.98.20.21) Campanile (02.38.98.16.00)

La Gloire (02.38.85.04.69) Best Western (02.18.12.20.20)

Le Forestia ((02.38.85.10.74) Inn Design Resto Novo (02.38.98.22.00)

Contact Belvédère (02.38.85.41.09) Ibis (02.38.98.00.68)

Le Domaine de Vaugouard (02.38.89.79.00),

HORAIRES

Samedi 18 juillet 2015

09h00 : début des jugements

12h30 à 13h30: repas

13h30 : reprise jugements

15h00 à 15h30 : jeunes présentateurs

15h30 : ring d'honneur

16h30 : meilleur chien de la Nationale



Engagements en ligne sur

www.cedia.fr

Engagements par courrier:

télécharger la feuille et envoyer avec le paiement et les pièces nécessaires à

Cedia — NE du CBEI

31230 Coueilles

libeller le titre de paiement à l'ordre du CBEI

INFORMATION

Simonne FALLENOT : 02 47 92 87 84

Christa LOCHNER : 09 52 90 13 55

Martine COMBETTES : 06 89 43 17 60

Evelyne BALLABRIGA : 06 72 44 87 14

Chrystel COSTANZO : 04 76 31 04 98

Jean-Claude LARIVE : 02 54 40 21 75

Gérard GUERRIER : 06 22 18 27 33

Yves MOREAU : 02 47 65 43 60

Nadia CLEMENT : 03 89 71 82 91

Anne LEMAIRE-MORLIGHEM : 06 18 64 97 79

Christian KARCHER : 02 51 34 28 87

Franco MANNATO : 05 49 03 51 84

Imre HORVATH : 02 47 59 43 97

La manifestation se déroulant à l'extérieur, prenez toute précaution pour les aléas de la météo !!

***La veille de la NE à 15 h 00
au même endroit le
vendredi 17 juillet après-midi,
assemblée générale
statutaire du CBEI***

***Engagez vos chiens
par internet :
www.cedia.fr***

CBEI-NCF 34^e Nationale d'Elevage samedi 18 juillet 2015

DEMANDE D'ENGAGEMENT

De préférence en ligne sur www.cedia.fr

Sinon à lire et remplir très soigneusement et complètement

Clôture officielle du catalogue le lundi 29 juin 2015 par courrier

(et jusqu'au jeudi 2 juillet 2015 sur www.cedia.fr)

joindre à tout engagement :

* une photocopie du certificat de vaccination antirabique (conseillée pour les chiens venant de France, **obligatoire** pour ceux provenant de pays étrangers)

* **votre règlement complet** par chèque à l'ordre du CBEI à expédier à :

CEDIA—Nationale d'Elevage du CBEI

31230 COUEILLES

(pour tout renseignement et cas particulier, s'adresser à
Simonne Fallenot - Bertin 37310 Dolus le Sec tél 02.47.92.87.84)

Le **TAN** est obligatoire pour l'homologation du titre de Champion de France ainsi que pour les cotations. Pensez aussi au TAN de votre chien pour l'inscription à titre initial.

Il n'est PAS prévu cette année à Châlette de bonitation pour les Chiens Loups Tchécoslovaques

UNE SEULE FEUILLE PAR CHIEN (faites des photocopies en cas de besoin)

Nom du chien : _____ Sexe : _____

Race : _____ Date de naissance : _____

N° Tatouage : _____ N° Micropuce : _____ LOF : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Nom du producteur : _____

Nom du propriétaire : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ E.mail : _____

Paire :
Couple :
Affixe :
(joindre les tatouages des autres chiens concernés)

Adhésion CBEI
32 Euros

DEMANDE CONFIRMATION
OUI NON

DEMANDE DE TAN**
OUI NON

** pour toute demande de TAN (entre 12 et 36 mois) joindre la copie du pedigree et de la carte d'identification. Sinon le dossier sera refusé.

Participation aux frais d'organisation

Les cages et confirmations pour les chiens inscrits sont compris dans le prix de l'engagement.

		Adhérents CBEI
- 1er chien	42 €	37 €
- 2ème chien	37 €	32 €
- 3ème chien	31 €	26 €
- 4ème chien	23 €	18 €
- à partir 5ème chien	21 €	16 €
- Puppy, Baby, Vétéran	21 €	16 €
- Confirmation seule	32 €	32 €
- TAN seul	30 €	25 €
- TAN avec engagement	20 €	15 €
- Adhésion au CBEI	32 €	
- Paire (deux sujets même sexe), couple (deux sujets sexe différent), affixe (trois sujets), élevage		gratuit

(attention : un vétérinaire, débutant, baby ou puppy ne peut être considéré comme premier chien si plusieurs engagements d'un même propriétaire)

SOMMES VERSEES

Baby (3 à 6 mois)	
Puppy (6 à 9 mois)	
Jeune (9 à 18 mois)	
Intermédiaire (15 à 24 mois)	
Travail (à partir de 15 mois, justifié)	
Ouverte (à partir de 15 mois)	
Champion (avec justificatif)	
Vétéran (8 ans et plus)	
TAN avec engagement	
TAN seul	
Confirmation seule (chien non engagé)	
Adhésion au CBEI	
TOTAL A PAYER (ordre du CBEI)	€

(chèque / mandat postal à l'ordre du CBEI)

Pour éviter toute erreur et réduire les délais, nous vous recommandons d'utiliser l'inscription par internet avec paiement en ligne de préférence aux engagements par courrier :

www.cedia.fr

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et dont le résumé figure au verso de cette feuille, et j'autorise le CBEI/NCF à utiliser dans le cadre non commercial les photographies faites lors de la manifestation.

Fait àle.....
Signature du propriétaire



EXTRAITS DU REGLEMENT DE LA SCC

(le règlement complet est disponible sur le site internet de la SCC)

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur: le nom et l'adresse de l'élevage; les principales récompenses obtenues par l'élevage; l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition, sauf autorisation expresse du CBEI/NCF.

SERVICE VETERINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition : des chiens paraissant malades ou atteints de maladie de peau, des chiens aveugles ou estropiés, des chiens monorchides, cryptorchides, atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation, ou accompagnées de leurs petits. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis au CBEI/NCF.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que le CBEI/NCF devra couvrir les frais d'organisation qu'il a engagés.

ENGAGEMENT - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant mais peuvent être présentés par toute personne de son choix, sauf par des juges qui ne peuvent présenter que les chiens leur appartenant.

Seront refusés (sauf si erreur imputable au CBEI/NCF):

- a) les inscriptions reçues après la date de clôture des engagements.
- b) les engagements "au poteau", le jour de l'exposition.

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements : le CBEI/NCF se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés.

2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition)

- a) ceux refusés par le service vétérinaire.
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.
- e) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- f) ceux qui par leur langage, par leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et du CBEI
- g) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
- h) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.



Compléments et croquettes



CENTRALE CANINE

JUGEMENT - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring par un secrétaire, un assesseur, un commissaire de ring, et, si besoin, un interprète, fonctions qui ne peuvent être tenues par un juge (qualifié ou stagiaire), ni un expert-confirmateur de la race considérée. Un juge défaillant peut-être remplacé par son suppléant ou tout autre juge (qualifié ou stagiaire) pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 50 chiens par journée d'exposition. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

RECLAMATION - toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 100 €, qui resteront acquis au CBEI/NCF, si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS - pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par le CBEI/NCF avec extension possible aux manifestations organisées par la Société Centrale Canine et ses Associations affiliées:

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration.

Le fait d'appartenir à un club ou une société canine non affiliée à la SCC ou à un organisme non reconnu par la FCI ou de prendre part à un titre quelconque à une manifestation non reconnue par les instances officielles cynophiles, entraînera pour son auteur, l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la SCC. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 35 du règlement intérieur de la SCC.

RESPONSABILITE - Le CBEI/NCF décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc...et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, le CBEI/NCF ne peut en aucun cas être reconnu comme responsable à leur place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans condition, ni réserve, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (c'est-à-dire le comité du CBEI).

DEFINITION DES DIFFERENTES CLASSES

BABY: pour les chiens âgés de 3 à 6 mois. cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant: Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant).

PUPPY: pour les chiens âgés de 6 à 9 mois. cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant: Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant).

JEUNE: pour les chiens âgés de 9 à 18 mois (comptés au jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du qualificatif excellent mais ne donne pas droit au CACS.

INTERMEDIAIRE: pour les chiens âgés de 15 mois au moins et 24 mois au plus. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS, en concurrence avec la classe ouverte.

OUVERTE: pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS, en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail lorsqu'il y a lieu.

TRAVAIL: pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois, disposant d'un carnet de travail (joindre justificatif lors de l'engagement)

CHAMPION: réservée exclusivement aux chiens déclarés champions de beauté nationaux des pays membres de la FCI et champions internationaux de la FCI (joindre la copie des titres), âgés de 15 mois minimum au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

VETERAN: pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

AFFIXE: lot d'affixe, au moins trois chiens de même affixe

ELEVAGE (anciennement nommée « Lot d'Elevage »): Classe pouvant être constituée au poteau. pour au moins trois chiens de même race, et sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Inscriptions avant 12 heures au secrétariat de l'exposition.

PAIRE: pour deux chiens de même race, de même sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, appartenant au même exposant.